

PLAN DE PANDÉMIE

Comité central des mesures d'urgence

Octobre 2009



Ce document a été élaboré pour l'usage des parents et est fondé sur les données les plus fiables dont dispose le CSDCSO. Il sera mis à jour au fur et à mesure que d'autres renseignements seront disponibles.

À ce jour, l'infection du virus de la grippe A H1N1 ressemble à la grippe saisonnière. Il y aura apparition soudaine de fièvre et de toux ainsi qu'au moins un des symptômes suivants : maux de gorge, douleurs musculaires, douleurs articulaires ou état de faiblesse.

La période d'incubation pour le virus de la grippe pandémique (H1N1) peut durer **jusqu'à 4 jours** et **la période de contagion** peut durer **jusqu'à 10 jours**.

Notre but est de mettre en œuvre des mesures pour limiter la transmission du virus de la grippe, y compris celui du H1N1 en :

1. pratiquant l'étiquette de la toux/éternuement et le nettoyage fréquent des mains;
2. décourageant le partage d'objets particulièrement les articles d'usage personnel;
3. s'assurant que les mesures de nettoyage appropriées sont respectées dans l'école;
4. se préparant à une éclosion possible du virus H1N1;
5. planifiant le retour en classe des élèves rétablis;
6. communiquant avec les garderies et les locataires de nos locaux.

1. L'étiquette de la toux et le nettoyage des mains

Les parents, tuteurs ou tutrices sont invités à procurer à leur enfant des papiers mouchoirs. Vous pouvez nous aider en rappelant à votre enfant les principes de l'étiquette de la toux :

- tousser ou éternuer dans son coude ou sur sa manche (jamais dans ses mains);
- se couvrir la bouche ou le nez avec un papier mouchoir lorsqu'il ou elle éternue ou tousse;
- jeter le papier mouchoir souillé à la poubelle immédiatement;
- se laver les mains après avoir jeté le papier mouchoir souillé (ne pas conserver un mouchoir souillé dans sa poche ou sa manche);
- éviter de porter ses mains au visage (nez, yeux et bouche).

Selon les autorités médicales, l'utilisation des masques dans le milieu scolaire n'est pas recommandée. Aucun élève ou membre du personnel ne sera autorisé à porter un masque à l'école.

Nous favoriserons le lavage fréquent des mains. Toutes les recherches concluent que le lavage des mains avec du savon ordinaire et de l'eau demeure la façon privilégiée pour l'hygiène des mains dans les écoles et les garderies. L'action du frottement des mains est efficace pour déloger les saletés visibles de même que les microbes. Le frottement des mains doit durer 15 secondes ou le temps requis pour chanter « Frère Jacques ». Les élèves et le personnel des écoles sont invités à se laver les mains :

- avant la collation ou le repas;
- avant et après la préparation d'aliments;

- après l'usage des toilettes;
- après avoir éternué, toussé ou s'être mouché;
- après avoir touché son visage (nez, yeux et bouche);
- après avoir utilisé un ordinateur, un téléphone ou tout autre appareil ou pièce d'équipement dont l'usage est partagé.

Dans les cas où la salle de classe n'est pas équipée d'un lavabo pour le lavage des mains et qu'une intervention rapide est nécessaire, le personnel aura sous sa supervision du désinfectant à mains à base d'alcool. Si non, l'élève sera invité à aller se laver les mains dans la salle des toilettes.

Au bureau du secrétariat ou de la direction : une boîte de papiers mouchoirs et une bouteille de désinfectant à mains à base d'alcool seront placées à côté du registre des visiteurs. En plus de signer le registre, les visiteurs seront invités à faire usage du nettoyant avant de circuler dans l'école. Si la personne invitée semble très malade et présente des symptômes de grippe, l'école pourra demander à cette personne, soit :

- de bien vouloir attendre à l'extérieur de l'école que l'élève ou la personne qu'elle vient chercher la rejoigne;
- de demeurer au bureau du secrétariat et de quitter rapidement les lieux après avoir terminé sa visite.

Pour l'instant, l'installation de distributeurs de désinfectant à mains à base d'alcool fixés au mur n'est pas envisagée. Les autorités de la santé publique recommandent que le recours à ce produit par les jeunes enfants se fasse sous la supervision d'une personne adulte.

Toutefois, si vous le désirez, vous pouvez fournir à votre enfant du désinfectant à mains à base d'alcool. L'école tiendra pour acquis que tous les élèves ayant en leur possession du désinfectant à mains à base d'alcool auront été informés par leurs parents, tuteurs ou tutrices sur la façon appropriée de l'utiliser.

2. La dissuasion du partage d'objets

Le virus de la grippe peut survivre pendant plusieurs heures et jusqu'à 2 jours sur certaines surfaces. Par mesure de prévention, nous allons demander aux élèves d'éviter l'usage commun ou le partage d'objets tels :

- les stylos, les crayons, les pinceaux, les gommes à effacer et tous les petits objets qui peuvent facilement être mâchouillés;
- les ustensiles servant aux repas et aux collations;
- les bouteilles d'eau. La mesure s'applique particulièrement aux équipes sportives ou au cours d'activités récréatives alors que le partage de bouteilles d'eau, quoique non hygiénique, est souvent une pratique courante chez les adolescents.

3. Les mesures de nettoyage

S'ils peuvent survivre pendant plusieurs heures et jusqu'à 2 jours sur certaines surfaces, les virus sont rapidement détruits par le nettoyage.

Aucune pratique particulière de manipulation des déchets ni aucun désinfectant spécial n'est requis pour nettoyer les surfaces qui pourraient être contaminées par le virus de la grippe.

Nous avons obtenu la garantie que les produits de nettoyage que nous utilisons suffisent à cette tâche. L'école toutefois va :

- augmenter la surveillance des produits pour le nettoyage des mains. Tous les éviers des salles de toilette, des cuisines et des salles de classe seront pourvus en tout temps de produits pour le nettoyage des mains (p. ex. : du savon et des serviettes de papier ou du papier brun);
- continuer de vider quotidiennement les poubelles des salles de classe, des toilettes et des endroits passant incluant les corridors, le hall d'entrée, le gymnase et la cour d'école;
- acheter des lingettes désinfectantes pour nettoyer les objets à usage commun tels que les claviers d'ordinateur et les cornets de téléphone.

4. Les préparatifs en prévision d'une éclosion de la grippe A H1N1

Pour aider à prévenir la transmission de la maladie, il est recommandé aux parents, tuteurs ou tutrices de :

- **prévoir des solutions de rechange pour le gardiennage;** il est très probable que votre enfant ou vos enfants développent **un rhume ou une grippe** au cours de l'année scolaire. Dès maintenant, nous vous invitons à trouver des solutions de rechange pour le gardiennage de votre enfant ou de vos enfants puisque les élèves malades ne seront pas accueillis à l'école;
- **prévoir des solutions de rechange pour venir chercher votre enfant subitement malade à l'école.** Il faudra venir chercher à l'école votre enfant s'il ou elle présente subitement des symptômes de la grippe. Votre enfant ne pourra pas prendre l'autobus scolaire pour retourner à la maison ou aller à la garderie située dans l'école;
- **prendre rendez-vous avec votre pédiatre si vous décidez de faire vacciner votre enfant contre la grippe A H1N1.** Aucune clinique de vaccination ne sera offerte à l'école. Le gouvernement de l'Ontario a décidé que la vaccination aura lieu sur une base volontaire dans les cliniques de vaccination communautaire ou chez les cabinets de médecins;
- **s'assurer d'effectuer une mise à jour de vos coordonnées** (numéro de téléphone et adresse courriel) et des noms et des numéros de téléphone des personnes à joindre en cas d'urgence;
- **surveiller quotidiennement la santé de votre enfant ou de vos enfants afin de reconnaître les symptômes de la grippe.**

5. L'élève malade et son retour à l'école après avoir été malade

L'école met en place une série de mesures pour protéger les élèves en santé et faciliter le retour en classe des enfants une fois rétablis :

- l'élève qui est fiévreux et démontre peu d'entrain doit rester à la maison.
- l'élève malade reste à la maison jusqu'à ce qu'il ou elle aille mieux, c'est-à-dire :
 - que la fièvre disparaisse. Dans certains cas, la toux peut persister plusieurs jours, voire plusieurs semaines suivant l'infection. En

l'absence d'autres symptômes, la toux ne peut pas être un facteur pour justifier l'absence d'un ou d'une élève de l'école;

- o qu'il ou qu'elle soit apte à participer pleinement aux activités quotidiennes.

- l'élève qui est rétabli peut revenir à l'école sans avoir à présenter une note du médecin;
- l'élève renvoyé à la maison à cause des symptômes de la grippe ne peut pas aller à la garderie située dans l'école ou prendre l'autobus scolaire;
- les parents, tuteurs ou tutrices peuvent préciser si possible à l'école la raison de l'absence de leur enfant (par exemple, rendez-vous médical versus symptôme d'allure grippale).

6. La communication avec les garderies ou les locataires qui utilisent nos locaux

L'école s'assure d'échanger et de partager avec les garderies et les locataires qui utilisent nos locaux de façon permanente les mesures concernant :

- la pratique de l'étiquette de la toux/éternuement et le nettoyage fréquent des mains;
- la suspension du partage d'objets, particulièrement les articles d'usage personnel;
- les mesures de nettoyage mises en place;
- l'information fournie à leur personnel et aux parents des enfants qui fréquentent la garderie;
- les mesures prises lors de l'accueil des visiteurs.

7. La fermeture d'école

La responsabilité première d'un conseil scolaire est d'assurer l'éducation et la réussite scolaire des élèves. Lors d'une pandémie, le CSDCSO mettra tout en œuvre pour en minimiser les risques de propagation et veillera donc à ce que les écoles restent ouvertes le plus longtemps possible, et ce, sans entraver la santé, la sécurité et le bien-être des élèves et des membres de son personnel. Il surveillera de près l'évolution de l'état d'alerte pandémique et, si la situation devient préoccupante, il consultera les instances appropriées afin d'y puiser conseil et déterminer des interventions appropriées.

La décision de fermer les écoles est à la discrétion du Conseil après consultation avec le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, via les Services de santé régionaux. Les décisions seront prises cas par cas.

À ce jour, **aucune organisation** au Canada **ne recommande** la fermeture généralisée des écoles. Toutefois, si la situation venait à changer, nous devrions revoir nos stratégies et nous vous en informerons rapidement. Veuillez consulter le site Internet du Conseil ou de l'école pour les mises à jour sur ce sujet.